

Aperçu – Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027

Rencontre des groupes partenaires

Juin 2022



Rappel des démarches de consultation

- Forum des partenaires en égalité
- Comités de travail (ADS, autonomisation et leadership, violence faite aux femmes)
- Comité femmes autochtones
- Consultations publiques
- Rencontres avec la ministre responsable de la Condition féminine

Vue d'ensemble

- 52 actions nouvelles ou bonifiées
- Mobilisation de près de 30 ministères et organismes gouvernementaux
- Investissements totaux de 124 M\$, dont 100,1 M\$ de nouveaux crédits
- Juin 2022 à mars 2027
- Stratégie évolutive





Objectifs de la Stratégie égalité

- **Préserver et maintenir** les acquis en matière d'égalité en agissant notamment pour contrer les reculs constatés pendant la pandémie et les impacts à long terme de cette dernière sur les femmes;
- **Accroître** les avancées en s'assurant que les gains obtenus en ce qui a trait à l'égalité de droit se répercutent en matière d'égalité de fait;
- **Mobiliser** les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de manière significative, et ce, dans tous les milieux et pour toutes les femmes.





Structure de la Stratégie égalité

- Principes directeurs
- Renforcement de l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)
- Consolidation du Secrétariat à la condition féminine
- Orientations, objectifs spécifiques et actions
 - Section présentant des actions transversales
 - Section présentant les actions adaptées aux réalités et aux besoins des femmes des Premières Nations et inuites
 - Encadrés : actions qui contribuent à l'égalité sans faire partie formellement de la Stratégie égalité
- Gouvernance



Principes directeurs

- La prise en compte de l'aspect systémique des inégalités entre les femmes et les hommes
- Le droit à l'égalité pour toutes les femmes
- Les approches spécifique, transversale et sociétale
- La régionalisation des actions
- L'expertise des organismes
- L'égalité comme condition de prospérité pour le Québec



Renforcement de l'application de l'ADS

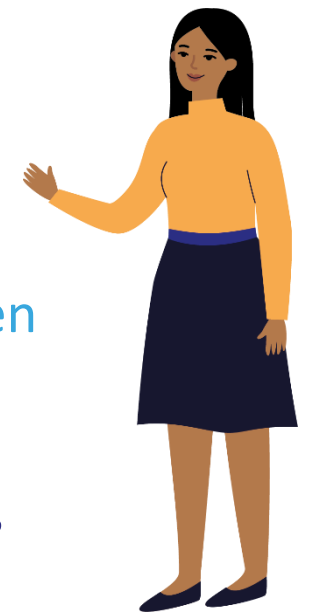
- Nouvelle démarche simplifiée pour la réalisation d'une ADS
 - Équipe experte et pérennisée
 - Nouveaux outils adaptés, formations et accompagnement des MO
- Des projets pilotes en ADS+
 - Intégrer la dimension intersectionnelle comme un ajout renforçant la démarche d'analyse préexistante
 - Tester une approche renforcée et actualisée de l'ADS





Consolidation du SCF et d'autres organismes

- Nouveaux crédits budgétaires pour renforcer le rôle du Secrétariat à la condition féminine (SCF)
- Récurrence d'une partie du financement du SCF qui n'est plus seulement lié aux plans d'action ou stratégies
- Croissance et stabilisation de l'équipe du SCF
- Capacité accrue du SCF :
 - d'accompagner les MO dans la mise en œuvre de l'ADS et de projets pilotes en ADS+
 - de soutenir la régionalisation des actions en matière d'égalité
- Amorce de financement à la mission d'organismes pour des thématiques ciblées



Actions transversales

Objectif A : Déployer et soutenir l'analyse différenciée selon les sexes

- AT 1. Renforcer la formation et l'accompagnement en matière d'ADS au gouvernement et mener des projets pilotes en ADS+ (SCF)
- AT 2. Bonifier la Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes
- Cinq autres actions : engagement à réaliser des ADS

Actions transversales (suite)

Objectif B : Soutenir les organismes et la régionalisation des actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

- AT 8. Soutenir financièrement des projets locaux, régionaux et nationaux en matière d'égalité ainsi que des organismes spécialisés en condition féminine (SCF)
 - Des appels de projets plus prévisibles (tous les deux ans) qui incluent de nouveaux thèmes (exemple : environnement, diversité sexuelle et de genre)
 - Un volet de programme de financement à la mission, avec récurrence, visant à :
 - contribuer à la concertation régionale et nationale;
 - à soutenir les femmes vulnérables et exclues de la participation économique et sociale, notamment en intervenant en amont par la mobilisation concertée des milieux;
 - à favoriser la participation des femmes en politique.

Actions transversales (suite)

Objectif B : Soutenir les organismes et la régionalisation des actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

- AT 9. Déployer des ententes sectorielles de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des régions administratives du Québec.
 - Le SCF va poursuivre le financement des ententes en cours dans 7 régions et visera à conclure, de façon progressive, 10 ententes supplémentaires d'ici la fin de la Stratégie afin de couvrir l'ensemble des régions du Québec.
 - Ces ententes permettent de répondre à certaines priorités régionales en matière d'égalité par la mise en place d'une concertation entre divers partenaires d'un même territoire tout en privilégiant l'approche intersectionnelle.

Orientation 1: Promotion des rapports égaux et lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes

Objectif 1.1 : Sensibiliser la population, particulièrement les jeunes, aux enjeux liés à l'égalité

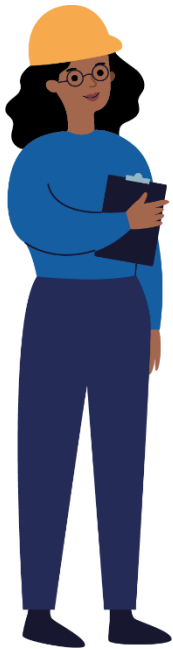
1.1.1. Sensibiliser et éduquer la population québécoise aux enjeux liés à l'égalité (CSF)

Objectif 1.2 : Promouvoir les rapports égaux et agir pour une socialisation sans stéréotypes

1.2.1. Poursuivre et étendre l'offre de formation en éducation à la sexualité à l'ensemble du personnel scolaire pour promouvoir les rapports égaux (MEQ)

1.2.4. Réviser le cadre socioculturel d'évaluation du matériel didactique (MEQ)

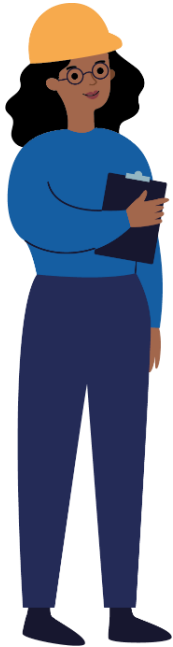
1.2.5. Fournir de l'information aux parents et au milieu de la périnatalité sur les pratiques favorisant la socialisation et l'éducation sans stéréotypes à la petite enfance (SCF)



Orientation 1: Promotion des rapports égaux et lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes (suite)

Objectif 1.3 : Contrer le sexisme et les stéréotypes, notamment dans les médias, la publicité et la communication

1.3.1. Mettre en œuvre des actions pour contrer le sexisme et développer l'esprit critique quant aux représentations des genres dans les médias et la publicité, dans une perspective intersectionnelle (SCF)



Orientation 2: Égalité en emploi et égalité économique entre les femmes et les hommes

- **Objectif 2.1** : Augmenter la mixité en emploi, notamment en vue de réduire les écarts salariaux entre les femmes et les hommes
 - 2.1.1. Sensibiliser les jeunes et outiller les parents en matière de diversification des choix scolaires et professionnels (SCF)
 - 2.1.2. Augmenter la présence des femmes dans les emplois d'avenir et de la construction (SCF)
- **Objectif 2.2** : Valoriser les emplois à prédominance féminine
 - 2.2.1. Valoriser les emplois à prédominance féminine, notamment par la sensibilisation et la promotion des droits du travail



Orientation 2: Égalité en emploi et égalité économique entre les femmes et les hommes (suite)

- **Objectif 2.3** : Améliorer la sécurité économique des femmes et leur accès à l'emploi
 - 2.3.1. Diminuer de 50 % l'endettement des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui ont eu le statut de « réputé poursuivre à temps plein des études » en lien avec leur statut de parents (MES)
 - 2.3.2. Réaliser des actions visant à réduire les obstacles à l'intégration et au maintien en emploi de la main-d'œuvre féminine (MTESS)
- **Objectif 2.4** : Favoriser l'entrepreneuriat féminin en accompagnant les femmes et les milieux
 - 2.4.1. Mettre en œuvre des projets visant à accompagner les femmes et les milieux dans le domaine du démarrage et du repreneuriat d'entreprises (SCF)



Orientation 3: Partage des responsabilités familiales et conciliation entre les sphères de vie personnelle et professionnelle

- **Objectif 3.1** : Agir pour des milieux de travail et d'études plus favorables à la conciliation famille-travail-études
 - 3.1.2. Soutenir des projets visant à faciliter la conciliation famille-travail des travailleuses et des travailleurs ayant des responsabilités familiales (MFamille)
 - 3.1.3. Accompagner et outiller les milieux de travail dans l'implantation de mesures formelles de conciliation famille-travail (SCF)
- **Objectif 3.2** : Mettre en place les conditions nécessaires à un meilleur partage des responsabilités familiales
 - 3.2.2. Soutenir des initiatives pour contribuer au partage équitable des responsabilités familiales et domestiques au sein des couples et des familles (SCF)
 - 3.2.5. Reconnaître et valoriser le travail non rémunéré ou invisible (SCF)





Orientation 4 : Santé et bien-être des femmes

- **Objectif 4.1 : Adapter les soins et services destinés aux femmes**
 - 4.1.1. Développer et mettre en œuvre une stratégie de rayonnement en analyse différenciée selon les sexes au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- **Objectif 4.2 : Faciliter l'accès aux produits menstruels**
 - 4.2.1. Assurer une concertation interministérielle en vue d'améliorer l'accès aux produits menstruels jetables ou réutilisables (SCF)
 - 4.2.2. Rendre accessibles les produits menstruels jetables aux filles et aux femmes vivant en ressources intermédiaires et de type familial (MSSS)
- **Objectif 4.3 : Favoriser les saines habitudes de vie chez les filles et les femmes**
 - 4.3.1. Promouvoir la participation des filles et des femmes ainsi que leur présence à des postes de leadership dans les secteurs du sport, du plein air et de l'activité physique (MEQ)





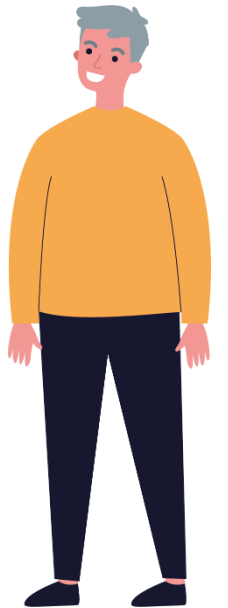
Orientation 5: Violence faite aux femmes

- **Objectif 5.1** : Sensibiliser la population à la violence faite aux femmes
 - 5.1.1. Pérenniser le soutien d'activités de sensibilisation et d'information réalisées dans le cadre des Journées d'action contre la violence faite aux femmes (SCF)
- **Objectif 5.2** : Assurer la sécurité des femmes et prévenir la violence
 - 5.2.1. Assurer une prévention et une intervention concertée interministérielles et intersectorielles dans les cas de violences basées sur l'honneur (MIFI)
 - 5.2.2. Améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes dans les lieux publics (SCF)



Orientation 6 : Parité dans les lieux décisionnels et leadership

- **Objectif 6.1** : Viser une parité inclusive et diversifiée dans les lieux décisionnels
 - 6.1.1. Mobiliser et accompagner les entreprises privées vers une parité inclusive et diversifiée dans les lieux décisionnels (SCF et MIFI)
- **Objectif 6.2** : Accroître la représentation des femmes en politique en accompagnant les femmes et les milieux
 - 6.2.1. Soutenir les femmes ainsi que les milieux politiques afin de tendre vers une représentation égalitaire et inclusive dans les instances politiques municipales, provinciale et fédérale (SCF)





Actions en matière d'égalité adaptées aux besoins et aux réalités des femmes des Premières Nations et inuites

- **PNI 1.** Valoriser le rôle des filles et des femmes des Premières Nations et des Inuits, en tant que vecteurs de développement économique, social, politique et culturel (SCF)
- **PNI 2.** Favoriser et promouvoir des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes au sein des Premières Nations et des Inuits du Québec (SCF)
- **PNI 3.** Consolider le rôle du comité Femmes autochtones comme lieu d'échange et de concertation privilégié sur les enjeux touchant les femmes autochtones (SCF) – **financement récurrent**
- **PNI 4.** Mieux connaître et mieux comprendre les facteurs associés aux genres chez les Autochtones (MSSS)



Gouvernance

- **Comité interministériel de suivi de la Stratégie égalité**
 - Coordination des actions gouvernementales en matière d'égalité
 - Accompagnement
 - Opportunité de développer des actions en cours de mise en œuvre
- Tenue de rencontres du **Forum des partenaires**
 - Expertise et mobilisation des partenaires
- **Suivi de la mise en œuvre**
 - Vitrine statistique sur l'évolution de plusieurs indicateurs en matière d'égalité
 - Bilans de mise en œuvre périodiques
 - Chaque MO responsable de l'évaluation de ses actions

Tableau des investissements

Orientation	Investissement total (nouveaux crédits et crédits autofinancés)
Actions transversales	33,3 M\$
Orientation 1 : Promotion des rapports égalitaires et lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes	3,0 M\$
Orientation 2 : Égalité en emploi et égalité économique entre les femmes et les hommes	69,6 M\$
Orientation 3 : Partage des responsabilités familiales et conciliation entre les sphères de vie personnelle et professionnelle	4,9 M\$
Orientation 4 : Santé et bien-être des femmes	5,8 M\$
Orientation 5 : Violence faite aux femmes	2,1 M\$
Orientation 6 : Parité dans les lieux décisionnels et leadership	2,6 M\$
Actions en matière d'égalité adaptées aux besoins et aux réalités des femmes des Premières Nations et inuites	2,7 M\$
Total	124,0 M\$

Période de questions

